

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 50060 PP CLEANER

Code du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Emploi de la substance / de la préparation Décapant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Enovcar

8 Rue Gustave Eiffel

10120 Saint André les Vergers

Service chargé des renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable. Attention! Récipient sous pression.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après sage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 Reg.nr.: 01-2119664781-31	méthylal F R11 Flam. Liq. 2, H225	50-<75%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	3-<10%

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol F R11 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	3-<10%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Reg.nr.: 01-2119486455-28	2-aminoéthanol C R34; Xn R20/21/22 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	1,0-<2,5%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1,0-<2,5%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	1,0-<2,5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
hydrocarbures aliphatiques	15 - 30%
agents de surface non ioniques	< 5%

Indications complémentaires:

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction Dioxyde de

carbone Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

109-87-5 méthylal

VME	Valeur à long terme: 3100 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

74-98-6 propane

VME	Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm (Valeur d'Allemagne)
-----	--

67-63-0 2-propanol

VME	Valeur momentané: 980 mg/m ³ , 400 ppm
-----	---

64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentané: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	---

141-43-5 2-aminoéthanol

VME	Valeur momentané: 7,6 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 1 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

78-93-3 butanone

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

· DNEL

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL Long term-systemic	26 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	319 mg/kg bw/day (Consumer) 888 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	89 mg/m ³ (Consumer) 500 mg/m ³ (Worker)

78-93-3 butanone

Oral	DNEL Long term-systemic	31 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	412 mg/kg bw/day (Consumer) 1161 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	106 mg/m ³ (Consumer) 600 mg/m ³ (Worker)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Filtre AX/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-44 °C
· Point d'éclair	-97 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	235 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs
vapeur-air peuvent se former.	
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	19,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité à 20 °C:	0,79 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	88,1 %
Teneur en substances solides:	52,9 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/6h	25000 mg/m3 (rat)

141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	LD50	2050 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1000 mg/kg (rbt)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	>2193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit) 5000 mg/kg (rbt)

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	>4951 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

67-63-0 2-propanol

LC50 (24h)	9714 mg/l (Dm)
LC50/96h	9640 mg/l (Pimephales promelas)
LOEC (8 days)	1000 mg/l (algae)

78-93-3 butanone

EC50/48h	308 mg/l (Dm)
LC50/96h	2993 mg/l (Pimephales promelas)

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

EL0 (48h)	1000 mg/l (Dm)
EL0(72h)	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0(96h)	1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU	UN1950
ADR, ADN, IMDG, IATA	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN	UN1950 AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
ADN	
Classe ADN/R:	2 5F
IMDG, IATA	
	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC		Número Version: 1 Non applicable.	Révision: 05.11.2015
Indications complémentaires de transport:			
ADR			
Quantités limitées (LQ)	1L		
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0		
Non autorisé en tant que quantité exceptée			
Catégorie de transport	2		
Code de restriction en tunnels	D		
IMDG			
Limited quantities (LQ)	1L		
Excepted quantities (EQ)	Code: E0		
Not permitted as Excepted Quantity			
"Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	75-<100

VOC-CH 82,09 %

VOC-EU 660,4 g/l

Danish MAL Code 4-3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique: Research & Development

Contact: Ing. J. Sleumer

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Numéro Version: 1

Révision: 05.11.2015

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygienisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

. * **Données modifiées par rapport à la version précédente** fdsv

-
